



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE  
ET DE L'EMPLOI**

**DIRECTION DES PERSONNELS ET DE L'ADAPTATION  
DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL**

SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
IMMEUBLE ATRIUM - 5, PLACE DES VINS DE FRANCE  
75673 PARIS CEDEX 12

Bureau I C

Affaire suivie par Catherine BAUDON/ Sébastien BLANDIN

Téléphone : 01 53 44 28 76/01 53 44 28 64

Télécopie : 01 53 44 28 62

Mél : [catherine.baudon@finances.gouv.fr](mailto:catherine.baudon@finances.gouv.fr)  
[sebastien.blandin@finances.gouv.fr](mailto:sebastien.blandin@finances.gouv.fr)

**MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES  
PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT**

PARIS, LE **16 FEV. 2010**

**NOTE POUR  
TOUS LES SERVICES**

Objet : organisation, au titre de l'année 2010, d'un concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs de l'industrie et des mines du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

Mes services organiseront au 1er semestre 2010 un concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs de l'industrie et des mines du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

**I – CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR**

(appréciées au 1<sup>er</sup> janvier 2010)

- ① être fonctionnaire ou agent public de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, de la fonction publique hospitalière, ou militaire ;
- ② justifier d'au moins trois années de services publics.

**II – NOMBRE DE POSTES OFFERTS**

Le nombre de postes à pourvoir est fixé à 6.

**III – NATURE DES EPREUVES**

*Arrêté du 9 avril 2009*

Le concours comprend quatre épreuves écrites d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Épreuves écrites d'admissibilité :

1. composition sur un sujet d'ordre général (durée 4 heures – coefficient 2)
2. composition sur un sujet de mathématiques (durée 4 heures – coefficient 1)
3. composition sur un sujet de physique-chimie (durée 4 heures – coefficient 1)
4. composition sur un sujet d'économie (durée 4 heures – coefficient 1)

L'épreuve écrite n° 1 consiste en la rédaction d'une note de synthèse se rapportant à un sujet de portée générale suivie d'un commentaire. Cette épreuve est destinée à apprécier les facultés d'analyse et de synthèse des candidats, leurs qualités d'expression et leur aptitude au raisonnement. Le commentaire doit permettre de juger les qualités de réflexion et les connaissances générales des candidats.

Les programmes des épreuves n°s 2 et 3 sont ceux des parties communes des classes de mathématiques spéciales tels qu'ils sont définis par l'arrêté du Ministre de l'Education Nationale en vigueur l'année du concours.

L'épreuve n° 4 est destinée à apprécier les connaissances des candidats en matière de politiques économiques, de finances publiques et de gestion des entreprises.

#### Épreuve orale d'admission :

- entretien avec le jury (durée 40 minutes – coefficient 4)

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury sous forme d'une interrogation portant sur les études et travaux personnels et, le cas échéant, sur l'activité et l'expérience professionnelles du candidat ainsi que d'un échange libre permettant d'apprécier ses aptitudes à exercer les fonctions d'ingénieur de l'industrie et des mines.

Seuls peuvent être autorisés à participer à l'épreuve d'admission les candidats qui, après délibération du jury, obtiennent à l'issue des épreuves d'admissibilité une note supérieure à 10 sur 20 dans chacune des 4 épreuves.

Nul ne peut être déclaré admis s'il n'obtient au moins la note de 12 sur 20 à l'épreuve orale d'admission.

#### **IV – DATES ET LIEUX DES EPREUVES**

Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu les **mardi 4 et mercredi 5 mai 2010** en région parisienne.

L'épreuve orale d'admission se déroulera en région parisienne à compter du **mardi 15 juin 2010**.

#### **V – DATES LIMITES D'INSCRIPTION**

La date de fin de saisie des préinscriptions sur Internet ou l'Intranet ministériel, de demande (le cachet de la Poste faisant foi) ou de retrait des dossiers d'inscription au secteur des concours des ministères économique et financier est fixée au **jeudi 18 mars 2010 jusqu'à 18 heures (heure de métropole)**, délai de rigueur.

La date de fin de confirmation des inscriptions sur Internet ou l'Intranet ministériel, d'envoi (le cachet de la Poste faisant foi) ou de dépôt des dossiers d'inscription au secteur des concours des ministères économique et financier est fixée au **jeudi 25 mars 2010 jusqu'à 18 heures (heure de métropole)**, délai de rigueur.

Les candidats peuvent s'inscrire :

#### **soit par voie de téléprocédure :**

- **Sur Internet à l'adresse suivante :** [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr) ou [www.budget.gouv.fr](http://www.budget.gouv.fr) - rubriques « Espaces... - Particulier » - « Concours et métiers – Le portail... » - onglet « Inscriptions » - « Administration centrale » - « Accès à la téléprocédure de l'Administration centrale » - « Inscription à un concours de l'Administration centrale ».
- **Sur l'Intranet ministériel Alizé :** rubriques « Formations/Concours » - « Concours » - « Inscriptions » - onglet « Inscriptions » - « Administration centrale » - « Accès à la téléprocédure de l'Administration centrale » - « Inscription à un concours de l'Administration centrale ».

La procédure se déroule en deux phases, une phase de préinscription qui attribue un numéro d'enregistrement communiqué au candidat par voie électronique et postale et une phase de confirmation de la préinscription à l'aide de ce numéro.

Au-delà de la date limite de préinscription, les candidats peuvent accéder à la téléprocédure pour modifier ou consulter les données de leur préinscription jusqu'à la date limite de clôture. Toute modification doit faire l'objet d'une nouvelle confirmation ; la dernière manifestation de volonté du candidat est considérée comme seule valable.

La confirmation de la préinscription à un concours est obligatoire. **En l'absence de confirmation dans les délais, la préinscription au concours sera réputée nulle et, de fait, supprimée de la sélection.**

- **soit par dossier papier :**

Les candidats conservent la possibilité de retirer un dossier d'inscription par courrier auprès de la direction des personnels et de l'adaptation de l'environnement professionnel – Sous-direction des ressources humaines - Bureau 1C - Secteur Concours - Immeuble Atrium - Pièce 2313 - 5, place des Vins de France - 75573 Paris Cedex 12 - Tél : 01 53 44 28 00 - **de 9H00 à 18H00.**

Les demandes d'inscription doivent impérativement être établies sur les formulaires délivrés à cet effet par la direction des personnels et de l'adaptation de l'environnement professionnel.

**Tout dossier déposé après le jeudi 25 mars 2010 ne pourra être pris en considération.**

**Cette disposition s'applique également aux dossiers parvenant au secteur concours dans une enveloppe portant un cachet de la Poste postérieur au jeudi 25 mars 2010 ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne comportant aucun cachet de la Poste.**

**Aucun envoi interne par Télédoc ne sera accepté.**

**VI – SERVICE AUQUEL DOIVENT S'ADRESSER LES CANDIDATS**

Pour tout renseignement, les candidats peuvent s'adresser à la direction des personnels et de l'adaptation de l'environnement professionnel - Sous-direction des ressources humaines - Bureau 1C - Secteur Concours - Immeuble Atrium - Pièce 2313 - 5, place des Vins de France - 75573 Paris Cedex 12 - Tél : 01 53 44 28 00 - Mél : [concours.minefi@finances.gouv.fr](mailto:concours.minefi@finances.gouv.fr)

★

★      ★

Je vous saurais gré de bien vouloir assurer la plus large diffusion de ces informations auprès des agents placés sous votre autorité.

Pour le Ministre de l'économie,  
de l'industrie et de l'emploi  
et par délégation,

l'Administrateur civil  
Chef du Bureau 1C



Fabrice THEVAUX